

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 92.00.642.048.1 DU 6 OCTOBRE 1992

## Dispositifs mesureurs de charge MILLIER modèles IFP 1 et IFP 2 antidéflagrants

**(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

Ets MILLIER, 15, rue du Dauphiné, 69800 Saint Priest.

### OBJET

La présente décision complète la décision n° 90.1.02.636.2.3 du 2 février 1990 (1).

### CARACTERISTIQUES

Les dispositifs mesureurs de charge MILLIER modèles IFP 1 et IFP 2 antidéflagrants faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par les éléments suivants :

- les dimensions et la nature du boîtier contenant le dispositif indicateur sont modifiées,
- le clavier de commande est modifié, séparé de l'indicateur et relié à ce dernier par un câble,
- le commutateur permettant d'accéder au mode réglage, est placé hors du boîtier du dispositif indicateur,
- pour le modèle IFP 1 les dispositifs de rappel de poids brut ou de poids net et de commande d'impression sont supprimés,
- pour le modèle IFP 2, le dispositif de commande d'impression est supprimé.

Les autres caractéristiques, ainsi que les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction et de vérification demeurent inchangées.

### SCELLEMENTS

Les dispositifs mesureurs de charge MILLIER modèles IFP 1 et IFP 2 antidéflagrants doivent être munis, lorsqu'ils sont utilisés pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, d'un dispositif de scellement comportant deux plombs : le premier protégeant le boîtier contenant l'indicateur et le deuxième condamnant le commutateur de réglage. Ce dispositif est défini par le plan annexé à la présente décision.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des dispositifs mesureurs de charge MILLIER modèles IFP 1 et IFP 2 antidéflagrants faisant l'objet de la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

### INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le boîtier du dispositif indicateur à proximité des résultats de pesage lorsque l'instrument de pesage qui l'inclut est dépourvu d'au moins un plomb du dispositif de scellement ou qu'il n'est pas utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

(1) *Revue de Métrologie*, février 1990, page 265.

### DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes et chez le fabricant.

### VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### REMARQUES

Tout instrument de pesage neuf qui comporte l'un des mesureurs de charge MILLIER modèles IFP 1 et IFP 2 antidéflagrants doit faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

La présente décision ne prend pas en compte la conformité des caractéristiques de ces dispositifs mesureurs de charge aux prescriptions applicables en atmosphère explosive.

### ANNEXES

Photographies n°s 5799-1 et 2.

Plan de scellement n°s 5799-3 à 6.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

---



■ N° 5799-1  
DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE MILLIER  
IFP 1 ANTIDÉFLAGRANT

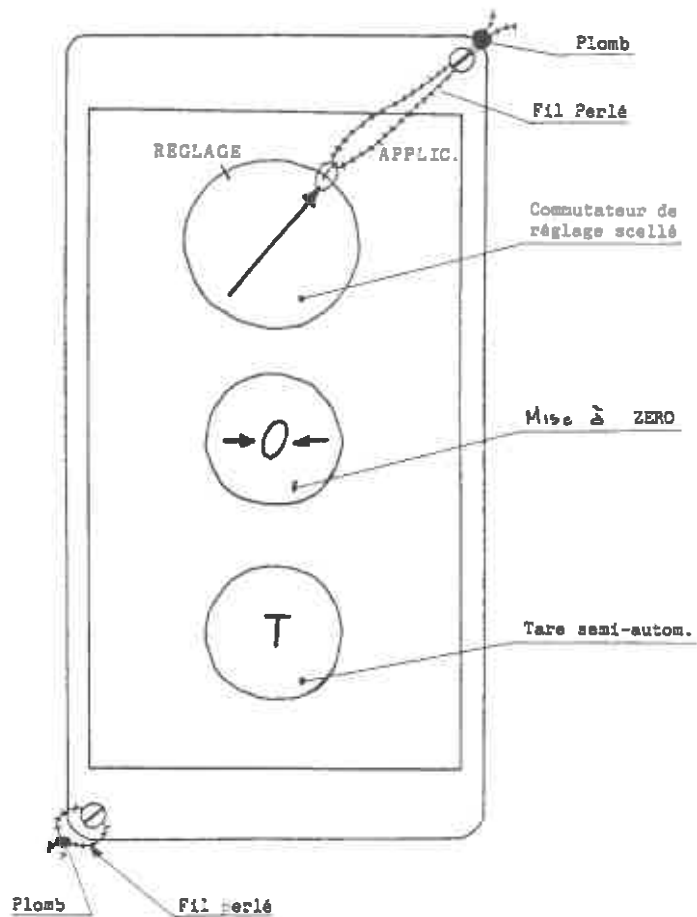


■ N° 5799-2  
DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE  
MILLIER IFP 2 ANTIDÉFLAGRANT

■ N° 5799-3

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MILLIER IFP 1 ET IFP 2 ANTIDEFLAGRANTS

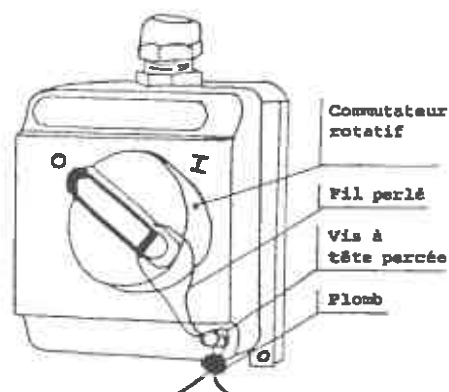
Plan de scellement du clavier de commande



■ N° 5799-4

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MILLIER IFP 1 ET IFP 2 ANTIDEFLAGRANTS

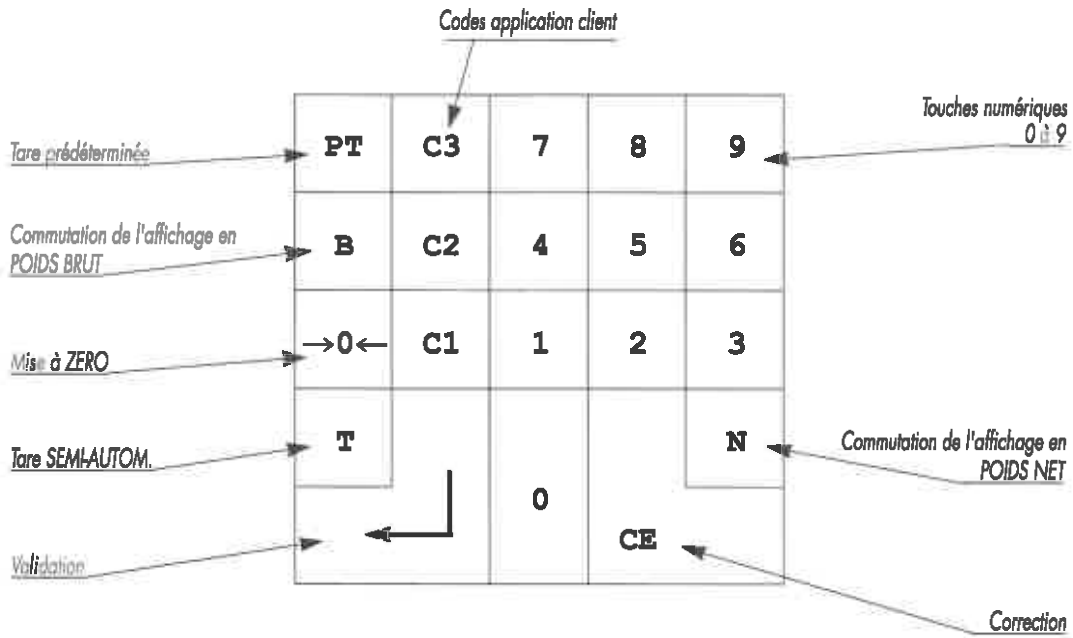
Schéma du dispositif de scellement du commutateur de réglage



■ N° 5799-5

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MILLIER IFP 1 ET IFP 2 ANTIDÉFLAGRANTS

Schéma de détail d'un clavier de commande



■ N° 5799-6

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE MILLIER IFP 1 ET IFP 2 ANTIDÉFLAGRANTS

Plan de scellement du dispositif indicateur

